
La mission de conseil en organisation du CdG62





Avec l'évolution permanente du paysage institutionnel, ma collectivité doit s'adapter. Que puis-je faire ?

Les collectivités et établissements publics ont besoin d'être accompagnés dans leurs mutations.

Le CdG62 propose, par sa mission de conseil en organisation, *des interventions qui s'adaptent aux problématiques et habitudes de travail de chaque structure tout en prenant en compte le facteur humain.*

DIFFÉRENTES FORMES D'INTERVENTIONS SONT PROPOSÉES :

. Les études d'organisation, globales ou partielles (analyses et conseils)

- analyse et état des lieux du fonctionnement des services (contexte historique de la collectivité, structure des équipes et des relations, compétences à acquérir, organisation des moyens, organisation de l'espace),
- recommandations adaptées à la collectivité permettant d'engager une méthodologie d'accompagnement au changement.

. Les accompagnements (aide méthodologique) concernent notamment :

- la structuration d'une équipe de cadres ou d'agents,
- l'élaboration des projets d'administration, de service, de mutualisation ou transferts,
- la réflexion relative au règlement intérieur, la mise en place de l'entretien professionnel, etc...





La mission de conseil en organisation du CdG62



Déroulement de l'intervention



Simple et efficace



LES CONSULTANTS DU CdG62 SONT TENUS AU DEVOIR DE RÉSERVE ET DE DISCRÉTION.

LA COLLECTIVITÉ MET À DISPOSITION DES PERSONNES-RELAIS DE LEUR CHOIX.

LES PERSONNES-RELAIS SONT CHARGÉES DE GUIDER LES CONSULTANTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ, D'ASSURER LA COORDINATION DES ACTIONS SUR PLACE, DE FACILITER L'ACCÈS À TOUT TYPE D'INFORMATION ET DE RENSEIGNER LES CONSULTANT SUR DEMANDE TÉLÉPHONIQUE.



AU COURS DE L'ACCOMPAGNEMENT, CERTAINS ASPECTS NE SERONT PAS ANALYSÉS COMME :

- CEUX PRÉSUMANT DES CHOIX D'ORDRE POLITIQUE,
- CEUX CONDUISANT À SANCTIONNER DES AGENTS.

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, il vous suffit de compléter le formulaire dédié disponible sur notre site internet www.cdg62.fr/ rubrique **Nos offres** +



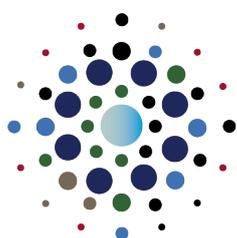
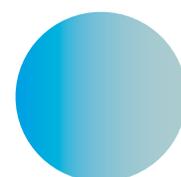
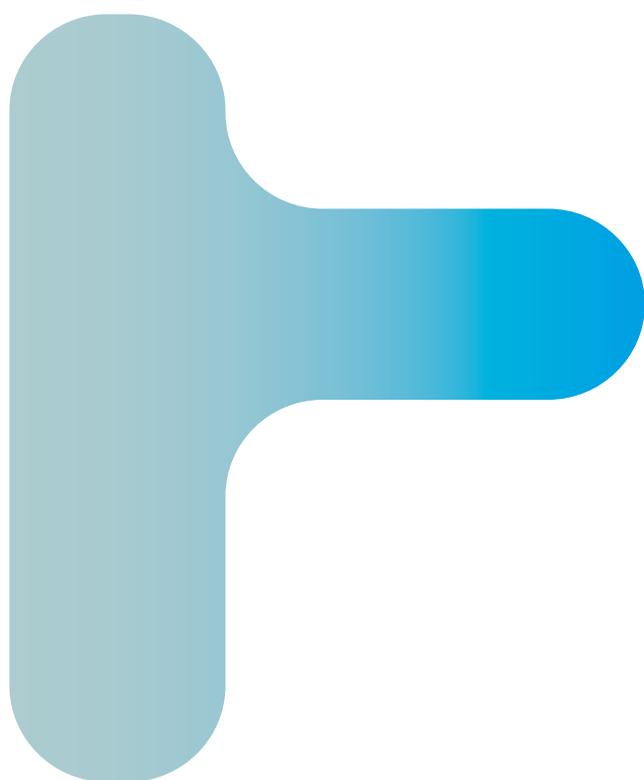
Comment ça marche ?

Vous pouvez obtenir un complément d'information à la mission de conseil en organisation du CdG62 en contactant Claire JANQUIN, au 03 21 52 99 50
c.janquin@cdg62.fr

**Par
convention**

Le Centre de Gestion de la FPT
du Pas-de-Calais vous accueille :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Tel. : 03 21 52 99 50



www.cdg62.fr/

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS